

Avenue de Messidor, 70
B-1180 Bruxelles

info@octogone.be - www.octogone.be

Comptabilité: Tél.: 02.346.02.06
Fax: 02.346.02.16
lwolf@octogone.be

Gestion Admin.: Tél.: 02.344.61.51
Fax: 02.344.94.97
christine@octogone.be

URBAN CONCEPT

M. Cédric DE MAN

Avenue de la Brise, 46

1020

BRUXELLES

Bruxelles, le 6 juin 2024

Monsieur,

Concerne : V/Réf : 5960897
Copropriété sise à 1020 Bruxelles – Rue De Wand 221-225
Vente C4 – 4^e étage C + Cave + Garage 26

En réponse à votre demande du 23/04/24, nous vous prions de trouver ci-dessous, en vertu de l'article 3.94 du Code Civil, les renseignements demandés :

1° Montant du Fonds de Roulement et du Fonds de Réserve

Fonds de Roulement

Montant total du Fonds de roulement	15.681,87 €
Quote-part du vendeur	1.168,30 €

Veuillez noter que nous nous chargeons de rembourser la quote-part de Fonds de Roulement au copropriétaire vendeur et de la réclamer au propriétaire acquéreur.

Fonds de réserve

Montant total du Fonds de réserve	7.340,81 €
-----------------------------------	------------

2° Sommes dues par le vendeur au 01/03/24 **0,00 €**

3° Situation des appels de fonds destinés au fonds de réserve et décidés en AG NEANT

4° Procédure judiciaire en cours NEANT

5° Procès verbaux d'AG et comptes copropriété
PV des AG des 3 dernières années EN ANNEXE

Décomptes des 2 dernières années EN ANNEXE

./...

Avenue de Messidor, 70
B-1180 Bruxelles

info@octogone.be - www.octogone.be

Comptabilité: Tél.: 02.346.02.06
Fax: 02.346.02.16
lwolf@octogone.be

Gestion Admin.: Tél.: 02.344.61.51
Fax: 02.344.94.97
christine@octogone.be

./...

6° Dernier bilan approuvé par la dernière AG

Copie du bilan au 30/09/21 – avec Décompte au 30/09/21

EN ANNEXE

Il n’y a pas eu, à notre connaissance, de travaux nécessitant la rédaction d’un dossier d’intervention ultérieure.

Nous vous remercions de bien vouloir avertir le propriétaire vendeur que nous lui porterons en charges privatives, la somme de 211,75 € pour les frais relatifs au transfert de propriété et pour l’établissement du décompte de charges entre le vendeur et l’acquéreur. (Sous réserve des indemnités forfaitaires, intérêts de retard et frais de justice qui seraient dus au surplus)

Nous vous remercions également d’aviser les parties du fait qu’elles doivent impérativement contacter la société Techem - (02/529 63 00 - code immeuble 75950) qui effectue les relevés de compteurs d’eau, pour leur demander d’en faire un à la date de la vente ce qui nous permettra de faire une ventilation correcte des frais de chauffage. Si aucun relevé intermédiaire n’était effectué, les consommations ne pourront être réparties qu’au prorata des mois occupés par chacun ou leur locataire.

Un décompte de charges sera fait entre les 2 parties lorsque nous recevrons la date exacte de la signature de l’acte authentique.

Dès la passation de l’acte, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la date de la vente, l’identité et les coordonnées complètes du(es) nouveau(x) propriétaire(s), ainsi que les nouvelles coordonnées du(es) vendeur(s).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d’agréer, Monsieur, l’expression de notre parfaite considération.

OCTOGONE SRL – Syndic
Kenzo GOTO
kenzo@octogone.be